

Le Comité technique de liaison des acteurs économiques de la logistique urbaine lance officiellement ses travaux

Paris, le 2 juin 2023

Le Comité technique de liaison (CTL) des acteurs économiques de la logistique urbaine a été officiellement lancé le jeudi 1^{er} juin en présence d'une quarantaine de représentants de plus de 20 fédérations professionnelles et interprofessionnelles, de la DGITM, de la DGECC, du Comité technique de liaison des collectivités et de l'ADEME. Il a défini les quatre thèmes prioritaires de sa feuille de route.

Sa création répondait à un besoin clair de **structurer et coordonner la voix des acteurs privés qui animent, font vivre au quotidien les villes et préservent ainsi la vitalité économique des agglomérations**. Mis en place à l'issue d'une mission de préfiguration confiée en début d'année par Clément Beaune, ministre chargé des transports, à Philippe Barbier, président de la CGF - qui en assure l'animation - , le CTL constitue le **pendant privé du Comité technique de liaison des collectivités**, qui travaille sur les mêmes problématiques et avec lequel des passerelles se mettent en place.

Le CTL réunit des organisations professionnelles représentant les secteurs des transports et de la logistique, des bâtiments et des travaux publics, du recyclage et des déchets, du commerce et de la distribution et des services industriels, auxquelles s'ajoute une représentation interprofessionnelle. Cette instance constitue **l'interface destinée à porter la voix des acteurs privés de la mobilité urbaine des marchandises, au moment même où des arbitrages clés sont attendus notamment sur les ZFE-m**.

Lieu d'échange et de partage d'informations, le **CTL s'est vu présenter lors de sa réunion du 1^{er} juin la feuille de route sur la décarbonation du transport routier**, ainsi que les programmes C2E de logistique urbaine *Marguerite* et *Cyclocargologie*. Le Comité technique de liaison des collectivités lui a également présenté l'état d'avancement de ses travaux sur les aires de livraison.

Sur la thématique des ZFE-m, le Comité avait produit une contribution axée sur la nécessité d'une part, d'inscrire les restrictions de circulation dans un calendrier réaliste, et d'autre part sur l'harmonisation des règles de circulation entre les ZFE-m faisant partie d'un même bassin économique. **Le CTL a entamé hier sa réflexion en vue d'établir, à la demande de Clément Beaune, une liste nationale de référence des dérogations aux restrictions de circulation dans les ZFE-m. Cela va constituer le premier chantier prioritaire de sa feuille de route 2023 et 2024.**

Le CTL a également inscrit dans cette feuille de route une réflexion élargie sur les aires de livraison, ainsi que sur la thématique de la décarbonation (en miroir et en complément des travaux du Comité technique de liaison des collectivités). Enfin, le CTL va également s'emparer du chantier de la complémentarité modale appliquée à la logistique urbaine.